



**ACADÉMIE
DE BORDEAUX**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service de Coopération et d'Action Culturelle

Service des Examens et Concours

RABAT

CLASSE DE TERMINALE SESSION 2026-2027

Vous souhaitez vous inscrire aux épreuves terminales du baccalauréat général ou technologique – session 2026-2027.

L'académie de rattachement pour les examens du Maroc est l'académie de Bordeaux.

Attention ! Pour votre inscription sur Cyclades choisir MAROC.

Pour vous inscrire dans la base MAROC, sous l'égide de l'académie de Bordeaux, vous devez obligatoirement résider au Maroc. Un justificatif de domicile sera exigé.



Pour toute communication par courriel, merci d'indiquer : **nom, prénom, n° de candidat, Terminale Général ou Terminale STMG** : cned.individuels@secmaroc.org

Le service d'inscription est ouvert **du 4 novembre au 4 décembre 2026 à 18H.**

Toute demande d'inscription formulée en dehors de cette période ne pourra aboutir.

CONSULTEZ REGULIEREMENT NOTRE SITE INTERNET

**Calendrier des épreuves
Aménagement d'épreuves
EPS Ponctuelles
Et pour toutes autres informations utiles**

1. À QUI S'ADRESSE CETTE NOTICE ?

- ✓ Aux candidats **individuels** (candidats « libres » ; CNED libre ; établissement privé hors contrat) ;
- ✓ Aux candidats qui, à **titre dérogatoire**, demandent à passer **l'épreuve de Français en même temps que les autres épreuves du baccalauréat**. Merci de ne pas vous inscrire en plus à l'examen en classe de 1^{ère} ;
- ✗ Les candidats inscrits au **CNED en classe complète réglementée** doivent s'adresser au CNED pour leur inscription à l'examen. Ils ne sont pas concernés par cette procédure ;
- ✗ Les **candidats scolaires** (inscrits en établissement du Réseau de l'Enseignement Français au Maroc) ne sont pas concernés par cette procédure.

2. INFORMATIONS SUR LES EPREUVES

Article D334-5 du code de l'éducation : "*Les épreuves terminales portent sur les programmes d'enseignement applicables en classes de première et de terminale. Le ministre chargé de l'éducation nationale fixe la liste des épreuves qui doivent être subies par anticipation. Elles portent sur les programmes des classes de première. Les résultats obtenus à ces épreuves sont pris en compte avec l'ensemble des notes des épreuves de l'examen subi l'année suivante dont elles font partie intégrante.*"

2.1 Épreuves terminales

Le **calendrier** des examens de la session 2027 au Maroc sera disponible **fin 2026 / début 2027**.

Les dates des épreuves terminales (1^{ère} : épreuves anticipées de mathématiques, de français écrit et oral, Terminales : épreuves de Philosophie, grand Oral, Enseignement De Spécialité 1 et 2) sont définies au niveau national. Ces épreuves concernent tous les candidats quel que soit leur statut.

Attention : Dans le cas où les dates de la session 2027 du Baccalauréat français coïncideraient avec celles du Baccalauréat marocain, les candidats sont informés qu'il ne sera procédé à aucun remboursement des frais d'examens.

Le Service des Examens et Concours est chargé de l'organisation de l'examen.

Pour tout renseignement sur les programmes et les épreuves, veuillez consulter le site pédagogique du Ministère de l'Education Nationale : <https://eduscol.education.gouv.fr/5694/candidats-individuels-au-baccalaureat-general-et-au-baccalaureat-technologique>

- **BACCALAURÉAT GÉNÉRAL :** <https://eduscol.education.gouv.fr/4551/baccalaureat-general>
- **BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE :** <https://eduscol.education.gouv.fr/4539/baccalaureat-technologique>

2.2 Évaluations de contrôle continu

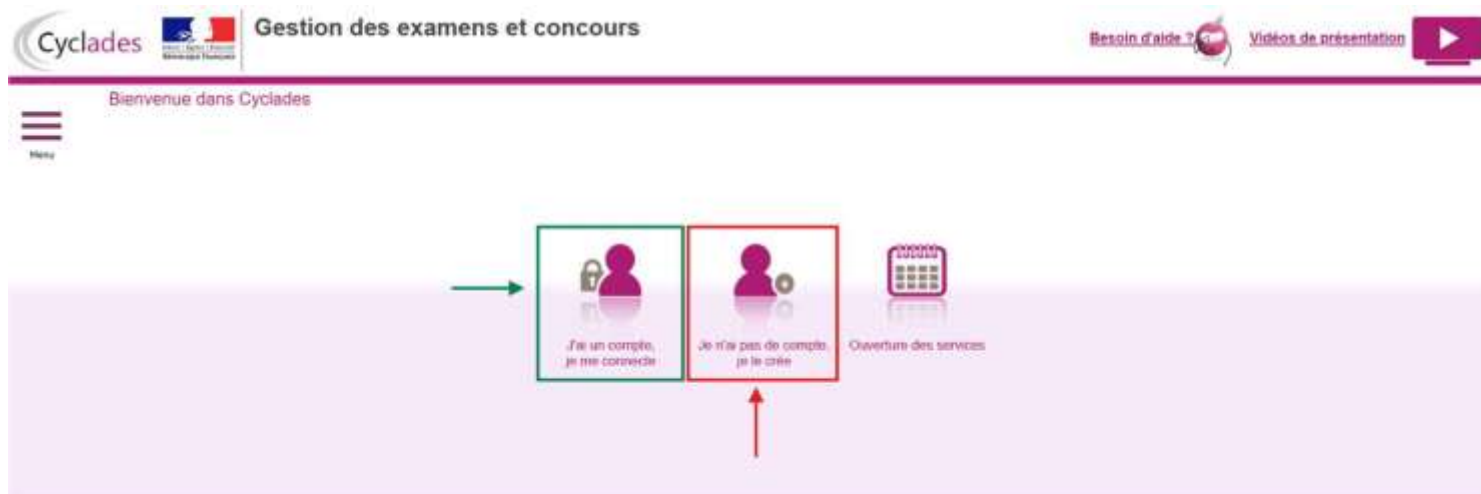
Les évaluations relevant du tronc commun sont : histoire-géographie, LVA, LVB, enseignement scientifique (baccalauréat général), mathématiques (baccalauréat technologique), enseignement moral et civique, enseignement de spécialité non poursuivie. Les notes obtenues dans ces disciplines comptent pour le calcul final de l'examen. Les modalités de passation de ces épreuves varient en fonction du statut des candidats :

Les candidats individuels sont convoqués **par le service des examens et concours** à une épreuve pour chacun des enseignements du tronc commun ; des option(s) et des disciplines d'EPS. Les candidats individuels peuvent choisir :

- Évaluations en première et évaluations en terminale (sur deux années), **ou**
- Évaluations ponctuelles en fin de cycle : dans ce cas, les évaluations ne sont passées qu'en fin de terminale, y compris la spécialité non poursuivie en terminale. Les épreuves portent à la fois sur l'ensemble du programme du cycle.

Attention ! Le choix du mode d'évaluation est définitif, il n'est plus possible de le modifier après clôture des inscriptions.

3. CRÉATION DU COMPTE CANDIDAT



- J'AI **DÉJÀ** UN COMPTE CANDIDAT CYCLADES :

Je me connecte en cliquant sur « **J'ai un compte, je me connecte** » : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

- J'AI **DÉJÀ** UN COMPTE CANDIDAT CYCLADES MAIS J'AI OUBLIÉ MON MOT DE PASSE :

Je me connecte en cliquant sur « **J'ai un compte, je me connecte** » : <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Je saisis le mail utilisé lors de mon inscription sur Cyclades et je clique sur « **mot de passe oublié** » pour le réinitialiser. Un mail de réinitialisation sera alors envoyé à l'adresse mail renseignée.

- JE **N'AI JAMAIS EU** DE COMPTE CANDIDAT CYCLADES :

Je me connecte sur Cyclades <https://candidat.examens-concours.gouv.fr/cyccandidat/portal/accueil>

Je clique sur « **Je n'ai pas de compte, je le crée** ». Je saisis toutes les informations demandées.

Un mail d'activation est ensuite envoyé à l'adresse mail que j'ai renseignée : je clique sur le lien d'activation dans les 48h suivant la réception (je vérifie également mes spams).

Après ma première connexion, je garde précieusement mes identifiants qui me permettront de consulter mes convocations aux épreuves et mon relevé de notes après les résultats du baccalauréat.



Attention ! Veuillez vérifier très régulièrement et tout au long de la session votre compte Cyclades et/ou vos mails (y compris les spams) afin de prendre connaissance de toute information importante concernant votre inscription.

Il convient de renseigner impérativement un numéro de téléphone valide en précisant bien l'indicatif (Maroc +212).

4. MON INSCRIPTION

Si je suis déjà préinscrit (Première qui passe en Terminale) :

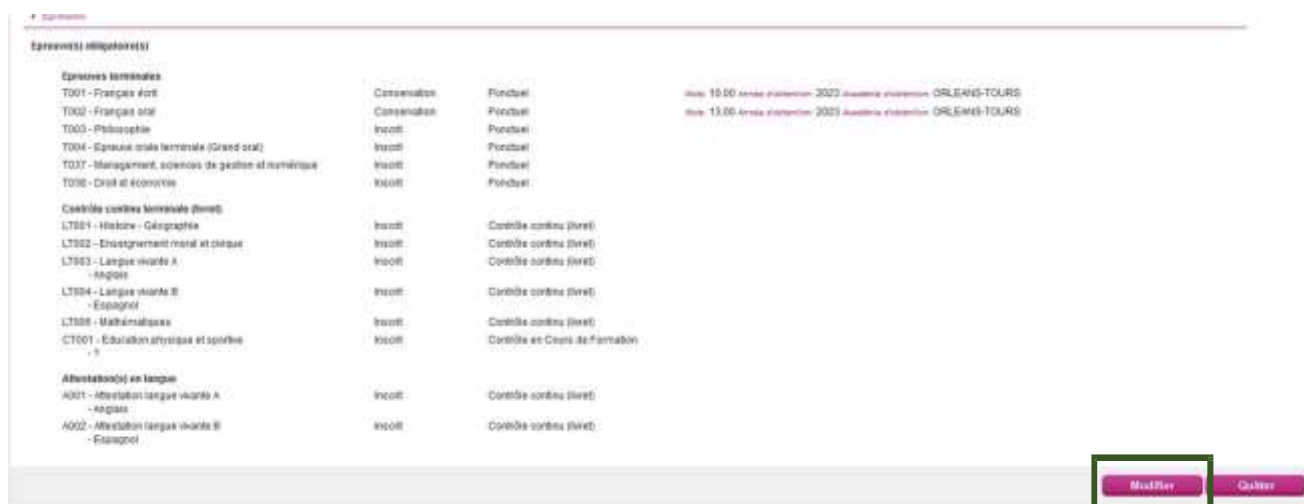
- Je clique sur l'encadré de la session 2026.



- Je clique sur « Mon inscription ».



- Une fois sur le récapitulatif, je clique sur « Modifier » pour compléter ma candidature et la valider.



Si je n'ai pas de compte Cyclades :

Je clique sur le menu **M'inscrire** :

- Je choisis l'examen (Baccalauréat général ou technologique) ;
- La session 2027 ;
- **MAROC ; attention ! bien choisir MAROC**
- Je valide et complète l'ensemble des onglets.

IDENTIFICATION

Mes nom, prénom, date et lieu de naissance doivent être identiques à ma pièce d'identité. Celle-ci sera à présenter lors des épreuves.

Le nom d'usage ne peut être complété QUE si ce nom est inscrit sur ma pièce d'identité.

INFORMATION CANDIDATURE

- Je renseigne ma situation à l'inscription

Vous étiez en 1ère l'année passée	<i>Vous trouverez votre relevé de notes des épreuves anticipées dans votre compte Cyclades.</i> Attention ! si vous n'avez pas la possibilité de « compléter » votre inscription à partir de vos données de 2026, parce que votre situation a changé (nouvelle installation au Maroc, changement de statut ou autre) veuillez envoyer un mail avec votre relevé de notes 2026 à : cned.individuels@secmaroc.org
Vous vous présentez de nouveau au baccalauréat après un échec (redoublants). Vous pouvez conserver vos notes sous certaines conditions.	Vous avez utilisé le compte de l'année dernière : les conservations de notes possibles sont automatiquement mises dans votre inscription (« Conservation »). Si vous souhaitez passer à nouveau une de ces épreuves, vous devez en faire la demande en inscrivant sur le récapitulatif d'inscription : (ex : Grand Oral : 12/20 → SOUHAITE REPASSER L'ÉPREUVE) ➤ Epreuves anticipées de français : Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français écrit/oral 2025. Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves anticipées de français 2024 si elles sont égales ou supérieures à 10/20. La conservation de note est possible dans la limite des cinq sessions qui suivent la première session à laquelle le candidat s'est présenté. ➤ Epreuves anticipées de mathématiques Les candidats ayant échoué à la session 2026 sont dispensés de l'épreuve anticipée de mathématiques pour la session 2027. ➤ Epreuves terminales du premier groupe : Notes égales ou supérieures à 10 Vous pouvez conserver les notes obtenues aux épreuves terminales du 1^{er} groupe (philosophie, grand oral, épreuves de spécialité de terminale) égales ou supérieures à 10/20. Dans ce cas, vous devez en faire la demande : joindre votre relevé de notes et indiquer sur le document les notes que vous souhaitez conserver (ex : philosophie : 12/20 → CONSERVATION). Si vous choisissez de conserver une note, vous ne pourrez pas obtenir de mention. La conservation de note est possible dans la limite des cinq sessions qui suivent la première session à laquelle le candidat s'est présenté. Si vous souhaitez passer à nouveau une de ces épreuves, vous devez en faire la demande en inscrivant sur le récapitulatif d'inscription : (ex : Grand Oral : 12/20 → SOUHAITE REPASSER L'ÉPREUVE) ➤ Tronc Commun (langues vivantes A et B, Histoire géographie, Enseignement moral et civique, enseignement scientifique ou mathématiques et EPS) Si j'effectue une seconde terminale, je conserve obligatoirement mes notes de contrôle continu de première. Le redoublement de la classe de terminale entraîne la perte des notes de contrôle continu de terminale. Si je passe l'examen après deux échecs, les notes de la classe de première ne sont pas conservées. Dans ce cas, je suis évalué uniquement sur le programme de terminale ou de Cycle terminale (en fonction des modalités d'évaluation que j'ai choisies en classe de 1^{ère})

Vous vous présentez de nouveau au baccalauréat après un succès (vous êtes déjà titulaire du baccalauréat général ou technologique).	Aucun candidat ne peut être titulaire de deux baccalauréats identiques : pour la série générale, il est impératif de modifier un de ses deux enseignements de spécialité de terminale, pour la voie technologique le candidat doit modifier son option de spécialité s'il souhaite le repasser. ➤ Si vous souhaitez obtenir une mention, vous devez passer toutes les épreuves (terminales et ponctuelles), vous devez choisir la situation à l'inscription « Déjà bachelier (pas de demande de dispenses) ». - <i>Vous pouvez demander la conservation des notes des EAF pour la session qui suit immédiatement son succès => mention possible</i> - <i>Les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique obtenu avant la session 2027 seront inscrits à l'épreuve anticipée de français et à l'épreuve anticipée de mathématiques.</i> ➤ Si vous ne visez pas l'obtention d'une mention, vous devrez choisir la situation à l'inscription « Déjà bachelier (demande de dispenses) », pour l'obtention du baccalauréat, seules seront prises en compte les notes obtenues aux épreuves passées. Informations complémentaires : - Vous pouvez demander à bénéficier de la dispense des épreuves/ évaluations du contrôle continu au baccalauréat général ou technologique auquel je suis inscrit pour la session 2027, conformément à l'arrêté du 14 mai 2020. Cette dispense est globale et ne peut pas porter sur une ou plusieurs épreuves/ évaluations choisies. - La moyenne des notes est calculée en tenant compte uniquement des notes obtenues aux épreuves passées à la session pour laquelle le candidat s'inscrit, affectées des coefficients fixés par le règlement d'examen en vigueur. - Au second groupe d'épreuves, le candidat faisant l'objet d'une dispense mentionnée passent deux épreuves de contrôle maximum, parmi celles qu'ils ont passées au premier groupe d'épreuves. Dans cette situation, veuillez vous rapprocher de votre gestionnaire : cned.individuels@secmaroc.org, en joignant votre relevé de notes. La modification sera opérée par nos services. <u>Précisions réglementaires :</u> - Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat général obtenu après la session 2021 et que vous vous inscrivez à nouveau, vous passez les épreuves des 2 Enseignement De Spécialité (dont 1 EDS obligatoirement différent du baccalauréat déjà obtenu) - Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat technologique obtenu après la session 2021 et que vous souhaitez présenter la même série, vous devrez choisir un enseignement spécifique différent et vous passerez les 2 Enseignement De Spécialité. En cas d'inscription en voie générale, vous passerez les 2 Enseignements De Spécialité et la philosophie. - Si vous êtes titulaire d'un baccalauréat obtenu avant la session 2021, les mêmes règles s'appliquent mais vous devrez également passer le Grand Oral. - <i>Les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique obtenu avant la session 2027 passent en outre l'épreuve anticipée de mathématiques.</i> - Pour plus d'information : Arrêté du 14 mai 2020 relatif aux dispenses d'épreuves des candidats au baccalauréat -
---	---

Vous avez plus de 20 ans ou vous aurez 20 ans en 2027 et vous voulez passer toutes les épreuves (celles de première et terminale) en 2027	Pas de justificatif à transmettre pour les candidats âgés de plus de 20 ans au 31 décembre 2027 qui passent le baccalauréat pour la première fois : vous pouvez passer les épreuves de première avec les épreuves terminales en 2027. Attention ! Nous attirons votre attention que passer les épreuves de 1^{ère} et de terminale la même année représente une charge importante. Vous devez vous inscrire aux épreuves terminales (<u>BACCALAUREAT GENERAL et TECHNOLOGIQUE</u>) (et vous serez inscrit aux épreuves de première et de terminales avec cette inscription) (<u>ne pas faire d'inscription aux épreuves anticipées du Baccalauréat</u>).
Vous n'avez pas la possibilité de « compléter » votre inscription à partir de vos données de 2026, parce que votre situation a changé (nouvelle installation au Maroc, changement de statut, interruption de scolarité)	Afin d'examiner votre situation, veuillez envoyer un mail avec votre relevé de notes 2026 à : cned.individuels@secmaroc.org

- Je renseigne la catégorie candidat qui me correspond : Individuel (si je suis inscrit en CNED libre ; en candidat libre ou scolarisé dans un établissement hors contrat).
- Je renseigne un établissement « fictif » (INDIV CASABLANCA, INDIV RABAT, INDIV MARRAKECH...) qui correspond au lieu le plus proche de mon domicile.
Attention ! Je serai convoqué, dans la mesure du possible et des capacités d'accueil des centres épreuves, à proximité de cette zone pour mes épreuves ponctuelles et/ou terminales. Si je suis convoqué dans un centre épreuve éloigné de mon lieu de domicile, les frais afférents sont à la charge du candidat.
- Si je souhaite bénéficier d'aménagements d'épreuves en lien avec ma situation de santé, je coche la case OUI pour « handicap » dans Cyclades et je formule impérativement une demande d'aménagement d'épreuves (voir page 13).
Attention ! Si vous avez obtenu des aménagements en 1^{ère}, il n'y a pas lieu de formuler de nouvelle demande d'aménagements, sauf en cas d'aménagements complémentaires.

ONGLETS QUALIFICATION PRESENTÉE & EPREUVES

✓ **Nouvelle candidature (candidat qui passe toutes les épreuves en 2027) : Qualification présentée**

Dans cet onglet, je choisis le « Baccalauréat général » (je précise mes enseignements de spécialités) ou le « Baccalauréat technologique » (STMG)

Choix des enseignements :

Qualification présentée	Série	Choix des enseignements
Baccalauréat général		Compléter le profil de candidat de première : 3 spécialités Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + <i>éventuels enseignements optionnels (facultatif)</i>
Baccalauréat Technologique	STMG	Compléter le profil de candidat de première : 3 spécialités Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités dont 1 à valoriser + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + <i>éventuels enseignements optionnels (facultatif)</i>

Pour la série STMG, l'ETLV peut être choisie sur la LVA ou la LVB et le choix est limité (soit anglais, soit espagnol).

✓ **Vous avez déjà passé les épreuves anticipées (ou les épreuves anticipées et terminales)**

Qualification présentée	Série	Choix des enseignements
Baccalauréat général		Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + <i>éventuels enseignements optionnels (facultatif)</i>
Baccalauréat Technologique	STMG	Compléter le profil de candidat de terminale : 2 spécialités dont 1 à valoriser + Langue Vivante A + Langue Vivante B + choix EPS + <i>éventuels enseignements optionnels (facultatif)</i> Sur une des deux épreuves (LVA ou LVB) le candidat s'inscrit en « enseignement technologique en langue vivante étrangère »

Important : baccalauréat technologique – ETLV (Enseignement Technologique en Langue Vivante)

Si je m'inscris en voie technologique, je choisis de passer mon Enseignement Technologique en Langue Vivante (ETLV) en LVA ou en LVB.

Pour le programme terminale (code « IT103 ») ou le programme cycle (code « IT003 ») :

Si je choisis mon ETLV en LVA (je mets « non inscrit » à l'épreuve LVA oral puis je renseigne « inscrit » en ETLV LVA :

▼ IT103 : Langue vivante A (programme terminale) : Anglais : Inscrit

Position * Inscrit ▼

Langue * Anglais ▼

▲ IT103A : Langue vivante A écrit (programme terminale) : Anglais : Inscrit

▲ IT103B : Langue vivante A oral (programme terminale) : Non Inscrit

▲ IT103C : Enseignement technologique en langue vivante (programme terminale LVA) : Anglais : Inscrit

Je mets donc l'épreuve LVB oral en « inscrit » et mon ETLV LVB en « non inscrit » :

▼ IT104 : Langue vivante B (programme terminale) : Espagnol : Inscrit

Position * Inscrit ▼

Langue * Espagnol ▼

▲ IT104A : Langue vivante B écrit (programme terminale) : Espagnol : Inscrit

▲ IT104B : Langue vivante B oral (programme terminale) : Espagnol : Inscrit

▲ IT104C : Enseignement technologique en langue vivante (programme terminale LVB) : Non Inscrit

Je renseigne l'inverse si je choisis de passer mon ETLV en LVB.

Informations supplémentaires :

- Pour le bac général, les enseignements de spécialité sont au choix. Pour le bac technologique, ils sont associés à la série STMG (Droit Economie, Management, Sciences de gestion).
- En terminale, je peux renseigner maximum deux choix d'enseignements optionnels.
Rappel : les épreuves facultatives (enseignements optionnels donc non obligatoires) sont difficiles et demandent une haute technicité. En choisissant l'une d'elles, je peux être convoqué dans un centre d'examen situé loin de chez moi et à mes frais. Les notes obtenues pour les options sont prises en compte pour le résultat du baccalauréat (y compris les notes inférieures à 10). **Toute absence non justifiée** d'un candidat à une évaluation ponctuelle à laquelle il était inscrit **est sanctionnée par la note zéro**, affectée du coefficient prévu.
- Je renseigne mes choix de langue pour la LVA et la LVB. **Le choix de rang de langue est définitif** et ne peut pas être changé entre la Première et la Terminale.
- Je renseigne mes deux choix de disciplines pour l'EPS ou, le cas échéant, mon inaptitude partielle ou totale à l'EPS (voir informations relatives à EPS)

INFORMATIONS RELATIVES A L'EPS (DATE DE PASSAGE DES EPREUVES : SEMAINE DU 12 au 16 AVRIL 2027 SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS – convocation sur 1 journée)

Situation	Procédure cyclades et documents médicaux à fournir
Candidat apte	Sur Cyclades, saisir : « Contrôle ponctuel – Apte » Et choisir deux activités parmi : demi-fond / tennis de table / danse
Candidat inapte pendant toute l'année (dispense de l'épreuve à l'examen) ou bien candidat qui demande un aménagement	En cas d'inaptitude totale Saisir : « Contrôle ponctuel – Inapte » Certificat médical à déposer dans les pièces justificatives sur l'espace candidat de Cyclades pendant la période d'inscription Modèle de certificat médical à utiliser impérativement (ANNEXE 1) En cas d'inaptitude partielle (demande d'aménagement) Saisir « épreuve aménagée (contrôle ponctuel) » Et choisir deux activités parmi : danse adaptée / Marche adaptée / Stretching / Tennis de table Les demandes d'aménagement sont à déposer dans les pièces justificatives sur l'espace candidat de Cyclades pendant la période d'inscription Modèle de certificat médical à utiliser impérativement (ANNEXE 2)

En cas d'inaptitude totale ou partiel, le certificat médical renseigné est à déposer dans les pièces justificatives sur l'espace candidat de Cyclades pendant la période d'inscription.

Pour information, un certificat médical frauduleux vaut poursuite devant la commission de discipline du baccalauréat encourant des **sanctions qui vont jusqu'à 5 ans d'interdiction** de passer un examen. Toute sanction prononcée entraîne également un zéro à l'épreuve concernée.

Attention : *Il n'y a pas de session de remplacement ou de rattrapage pour les épreuves ponctuelles d'EPS.*

INFORMATION RÉCAPITULATIF

Cet onglet affiche toutes les informations saisies précédemment.

- Je dois cliquer sur le bouton « **Enregistrer pour terminer mon inscription** ».

5. CONFIRMATION D'INSCRIPTION

Mon inscription est validée. Je peux consulter mon récapitulatif d'inscription dans l'espace « **Mes documents** ». Je vérifie mes informations et je corrige les erreurs éventuelles (en ligne tant que le service d'inscription est ouvert). Je peux ensuite éditer mon récapitulatif.

En cas de difficulté, je contacte le Service des Examens à l'adresse suivante : cned.individuels@secmaroc.org.

Vous êtes responsable de la vérification des informations saisies lors de votre inscription. Cette vérification doit être faite tout de suite après l'inscription et à chaque fois que vous faites une demande de modification.

[illegible]

6. AMENAGEMENT D'ÉPREUVES

Si je souhaite bénéficier d'aménagements d'épreuves en lien avec ma situation de santé, je coche la case « handicap » et je formule impérativement une demande d'aménagement d'épreuves.

Je télécharge la procédure et les ressources nécessaires [ici](#) :

- Notice à destination des candidats individuels
- Formulaire de demande d'aménagement d'épreuves 2027
- Modèle de certificat médical circonstancié
- Annexe candidats - Adaptations spécifiques et dispenses 2027
- Guide d'accompagnement – Candidats/ Famille

Ou je me rapproche de mon gestionnaire pour les recevoir : cned.individuels@secmaroc.org

Conformément au Code de l'éducation, les demandes d'aménagements doivent être effectuées pendant la période réglementaire d'inscription à l'examen.

DATES LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS : jusqu'au 4 décembre 2026

Aucun dossier adressé par mail ne sera traité, les dossiers sont à transmettre exclusivement par courrier postal à l'adresse suivante : Service des Examens et Concours - Rue Jaafar Essadik – Lycée Descartes – Agdal - 10000 Rabat.

7. PIÈCES JUSTIFICATIVES



Pour finaliser mon inscription, je dépose dans « **Mes justificatifs** » **au plus tard le 4 décembre 2026 à 18H**, les documents suivants :

Tous les candidats :

- Une photocopie de ma pièce d'identité (passeport ou carte nationale d'identité Recto-Verso);
- Un justificatif de domicile récent (moins de 3 mois) : contrat de bail ou facture eau / électricité ou attestation de domiciliation accompagné du contrat de bail ou facture eau/ électricité de l'hébergeur).

➔ **Déposer le justificatif d'identité et le justificatif de domicile ensemble (dans le même document)**

- Ma confirmation d'inscription signée (votre signature et celle d'un représentant légal (un des deux parents) si vous êtes mineur)

Prenez le soin de vérifier les informations (c'est de votre responsabilité).

Autres justificatifs à joindre à votre dossier, selon votre situation :

- Relevé de notes d'une session antérieure si vous avez passé les épreuves anticipées en 2026 dans une autre académie
- Relevé de notes d'une session antérieure du baccalauréat : indiquer sur ce document les notes que vous souhaitez conserver ou repasser (ex : philosophie : 12/20 ➔ **CONSERVATION / SOUHAITE REPASSER**).
- Relevé de notes ou diplôme pour les candidats titulaires d'un baccalauréat général ou technologique
- Certificat médical d'inaptitude totale ou partielle
- Et toute autre pièce pour justifier ma situation à l'inscription

Le candidat doit impérativement déposer ses pièces justificatives dans son compte candidat Cyclades avant le 4 décembre 2026 à 18H dernier délai.

En l'absence de pièces justificatives, votre inscription ne sera pas validée

8. PAIEMENT DES DROITS D'EXAMEN

Si votre dossier de demande d'inscription est conforme, une facture pour la participation aux frais d'examen vous sera transmise par le service des examens et concours en **janvier 2027**. Cette participation est fixée à **2.500 dirhams** pour les candidats individuels et CNED libres.

L'information concernant les modalités de paiement sera transmise lors de l'envoi de la facture (**envoi par mail et/ou SMS**).

Attention ! En l'absence de paiement avant la date indiquée sur la facture, votre inscription ne sera pas validée.

IMPORTANT :

**En l'absence de dépôt des pièces justificatives avant le 04/12/2026 à 18H,
votre inscription ne sera pas validée.**

**En l'absence de paiement avant la date indiquée sur la facture,
votre inscription ne sera pas validée.**

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE PARTIELLE (ou d'inaptitude totale) À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les circulaires n° 2019-129 du 26-9-19, du 29-12-20 et du 17-7-20 rappellent que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve. De nombreuses épreuves adaptées existent pour pallier une inaptitude partielle ou un handicap.

L'**aptitude partielle** permet la pratique des activités physiques, avec adaptation. L'**inaptitude totale** n'autorise pas la pratique des activités physiques, mais ne dispense pas de présence au cours. La **dispense** de présence à un cours d'EPS est un droit accordé exclusivement par le chef d'établissement.

Pour favoriser la santé de l'élève, il convient de préserver l'activité physique même en présence de restrictions médicales. Le professeur d'EPS ou des écoles a toute compétence pour adapter son cours, les contenus, les évaluations aux possibilités et ressources réelles de l'élève.

Je soussigné(e) , docteur(e) en médecine, certifie avoir
examiné ce jour l'élève né(e) le / /
scolarisé(e) en classe de au collège / lycée (nom de l'établissement)
à (ville) et avoir constaté que son état de santé entraîne :

Ci-après, cocher et compléter les champs adéquats. **Remplir le plus précisément possible ce certificat : il permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer, pour pallier une aptitude partielle ou un handicap selon les capacités citées, une des épreuves adaptées existantes (exemples : augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, ...) ou une activité de substitution.**

☒ **UNE APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'EPS :**

du / / au / / inclus.

Cette aptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

1. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

- **FONCTIONS** : ☐ marcher ☐ courir ☐ sauter ☐ lancer ☐ lever ☐ porter

Précisions :

- **DOSAGE DE L'EFFORT** : ☐ intense et bref ☐ prolongé (durée limitée à)

Arrêt ponctuel de l'activité dès signe : ☐ d'essoufflement ☐ de fatigue ☐ de douleur

Précisions :

- **CONTEXTES PARTICULIERS** : ☐ milieu aquatique ☐ altitude ☐ en hauteur ☐ autre

Précisions :

- **ADAPTATIONS DE L'ACTIVITÉ** :

☐ Adaptation suivant conditions climatiques (pollution, froid sec,...)

Adaptations pour la gestion ☐ du temps ☐ de l'espace ☐ des interactions sociales ☐ des consignes

Adaptations pour troubles ☐ de l'équilibre, ☐ de la coordination ☐ de la concentration ☐ autres

Précisions :

- **AMÉNAGEMENT(S) POSSIBLE(S)** :

☐ Activités physiques permettant un allègement du corps : ☐ natation ☐ vélo ☐ autre(s) :

☐ Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe

☐ Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer) :

☐ Activités physiques de renforcement musculaire

☐ Activités physiques de relaxation / étirements

Remarques pouvant aider l'enseignant d'EPS à la mise en place d'activités adaptées :

2. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en l'absence de possibilité de pratique physique :

☐ aider pour l'arbitrage ☐ juger ☐ observer ☐ aider pour organiser ☐ autre(s) :

☒ **UNE INAPTITUDE TOTALE À LA PRATIQUE DE L'EPS :**

du / / au / / inclus.

Nombre de cases cochées en chiffre : **et en lettres** :

En cas de non production d'un nouveau certificat, à l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'EPS. Les médecins de santé scolaire sont destinataires des certificats médicaux délivrés lorsqu'une inaptitude est prononcée pour une durée supérieure à trois mois consécutifs ou cumulés.

Fait à le / /

Cachet et signature médecin prescripteur

**EPREUVE AMENAGEE, CANDIDAT INAPTE PARTIEL, SESSION 2027
EXAMEN PONCTUEL D'EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE TERMINAL**

Ce document dûment renseigné est à déposer dans les pièces justificatives sur
l'espace candidat de Cyclades pendant la période d'inscription

NOM :

Prénom :

Date de naissance :

Sexe : MASCULIN ☐ FEMININ ☐

N° de téléphone :

EXAMEN : (cocher la case correspondante)

☐ BACCALAUREAT GENERAL

☐ BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE

Adresse personnelle (candidat individuel) :

.....

.....

*Je soussigné, candidat à l'examen ponctuel terminal d'E.P.S. certifie exacts et identiques à ceux de ma confirmation
d'inscription à l'examen, les déclarations et vœux que j'exprime dans cette fiche.*

Je certifie avoir pris connaissance de la note jointe à la présente fiche.

Signature obligatoire du candidat :

A, le / /

**CERTIFICAT MEDICAL
établi par le médecin traitant**

● candidats individuels

Je soussigné (Nom, Prénom), docteur en médecine, certifie que

Monsieur, Madame (Nom, Prénom)..... est :

☐ Inapte partiellement : épreuves aménagées *

☐ Handicapé physique *

* Le médecin doit rédiger un certificat médical complémentaire qui mentionnera de façon précise l'inaptitude ou le handicap dont souffre le candidat afin que le cas soit réglementairement soumis au médecin scolaire. Ce pli sera adressé à : Service Examen et Concours : Rue Jaafar Essadik, Lycée Descartes, Agdal - RABAT.

Ce certificat, sous pli cacheté, sera agrafé à la présente fiche.

signature et cachet du praticien :

Fait à : le / /

DECISION DU MEDECIN TRAITANT

☐ inapte

☐ handicapé physique

☐ épreuves aménagées : en fonction du type d'incapacité, le
médecin conseillera le candidat dans ses choix d'activités.

Fait à : le / /

signature et cachet :

CANDIDATS PRESENTANT UNE INAPTITUDE PARTIELLE OU UN HANDICAP RECONNU

● CANDIDATS INAPTES PARTIELS PRESENTANT DES EPREUVES AMENAGEES

Les candidats qui seront déclarés inaptes partiellement par leur médecin traitant sélectionneront **une seule** des trois activités de la liste ci-dessous. L'évaluation se fait sur **la base du même référentiel que les candidats valides**.

Le candidat **doit joindre sous pli cacheté à la fiche EPS un certificat médical complémentaire** indiquant de façon précise l'inaptitude dont il souffre.

<u>Epreuve ponctuelle OBLIGATOIRE</u>	
☐ danse	} <u>Ne sélectionner qu'une seule activité sportive</u>
☐ stretching	
☐ tennis de table	
☐ marche adaptée	

● CANDIDATS PRESENTANT UN HANDICAP

Les candidats présentant un handicap lourd sélectionneront l'une des quatre activités de la liste ci-dessous. Ils seront évalués sur la base d'un référentiel particulier. **Ils sont informés qu'ils ne doivent opter pour l'une des activités de la liste ci-dessous qu'à la condition qu'ils aient un bon niveau de pratique et qu'ils s'entraînent de façon régulière au sein d'une structure adaptée (handisport par exemple).**

Le candidat **doit joindre sous pli cacheté à la fiche EPS un certificat médical complémentaire** indiquant de façon précise l'inaptitude dont il souffre.

<u>Epreuve ponctuelle OBLIGATOIRE</u>	
☐ danse	} <u>Ne sélectionner qu'une seule activité sportive</u>
☐ stretching	
☐ tennis de table	
☐ marche adaptée	

● RETOUR DE LA FICHE EPS :

La fiche « épreuve aménagée d'éducation physique et sportive examen ponctuel terminal – session 2027 » (à imprimer recto/verso) jointe ne concerne que les candidats inscrits à **l'épreuve aménagée ponctuelle d'EPS**. Elle concerne l'épreuve obligatoire (candidats individuels). Cette fiche doit être **obligatoirement** :

- **renseignée, datée et signée par le candidat** ;
- complétée, datée et signée (cachet du praticien obligatoire) par le médecin traitant sur la partie certificat médical au recto de la fiche ;
- agrafée au **certificat médical complémentaire** (celui-ci obligatoirement **sous pli cacheté**) indiquant de façon précise l'inaptitude dont souffre le candidat.

La fiche EPS constitue une pièce justificative du dossier d'inscription. **Elle doit être déposée dans les pièces justificatives sur l'espace Candidat de Cyclade pendant la période d'inscription.** Toute fiche incorrectement renseignée sera immédiatement renvoyée au candidat.

● DATE DES EPREUVES OBLIGATOIRES PONCTUELLES :

Semaine du 12 au 16 avril 2027 (sous réserve de confirmation) - Convocation sur 1 journée

La convocation aux épreuves ponctuelles d'EPS est éditée séparément des autres épreuves de l'examen. Les candidats individuels recevront leur convocation directement dans leur espace candidat Cyclades. Ceux qui n'auraient pas reçu leur convocation pour les épreuves d'EPS 15 jours avant le début de l'épreuve, devront prendre contact par mail : cned.individuels@secmaroc.org

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE PARTIELLE (ou d'inaptitude totale) À LA PRATIQUE DE L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Les circulaires n° 2019-129 du 26-9-19, du 29-12-20 et du 17-7-20 rappellent que seuls les handicaps ne permettant pas à l'intéressé une pratique adaptée entraînent une dispense d'épreuve. De nombreuses épreuves adaptées existent pour pallier une inaptitude partielle ou un handicap.

L'**aptitude partielle** permet la pratique des activités physiques, avec adaptation. L'**inaptitude totale** n'autorise pas la pratique des activités physiques, mais ne dispense pas de présence au cours. La **dispense** de présence à un cours d'EPS est un droit accordé exclusivement par le chef d'établissement.

Pour favoriser la santé de l'élève, il convient de préserver l'activité physique même en présence de restrictions médicales. Le professeur d'EPS ou des écoles a toute compétence pour adapter son cours, les contenus, les évaluations aux possibilités et ressources réelles de l'élève.

Je soussigné(e) , docteur(e) en médecine, certifie avoir
examiné ce jour l'élève né(e) le / /
scolarisé(e) en classe de au collège / lycée (nom de l'établissement)
à (ville) et avoir constaté que son état de santé entraîne :

Ci-après, cocher et compléter les champs adéquats. **Remplir le plus précisément possible ce certificat : il permettra aux enseignants d'EPS de pouvoir proposer, pour pallier une aptitude partielle ou un handicap selon les capacités citées, une des épreuves adaptées existantes (exemples : augmentation des temps de récupération, diminution de la quantité de travail, adaptation de l'espace de jeu, utilisation de matériel approprié, modification du barème, ...) ou une activité de substitution.**

☒ UNE APTITUDE PARTIELLE À LA PRATIQUE DE L'EPS :

du / / au / / inclus.

Cette aptitude partielle nécessite une adaptation aux possibilités de l'élève.

1. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE dans le cadre d'une pratique physique :

- **FONCTIONS** : ☐ marcher ☐ courir ☐ sauter ☐ lancer ☐ lever ☐ porter

Précisions :

- **DOSAGE DE L'EFFORT** : ☐ intense et bref ☐ prolongé (durée limitée à)

Arrêt ponctuel de l'activité dès signe : ☐ d'essoufflement ☐ de fatigue ☐ de douleur

Précisions :

- **CONTEXTES PARTICULIERS** : ☐ milieu aquatique ☐ altitude ☐ en hauteur ☐ autre

Précisions :

- **ADAPTATIONS DE L'ACTIVITÉ** :

☐ Adaptation suivant conditions climatiques (pollution, froid sec,...)

Adaptations pour la gestion ☐ du temps ☐ de l'espace ☐ des interactions sociales ☐ des consignes

Adaptations pour troubles ☐ de l'équilibre, ☐ de la coordination ☐ de la concentration ☐ autres

Précisions :

- **AMÉNAGEMENT(S) POSSIBLE(S)** :

☐ Activités physiques permettant un allègement du corps : ☐ natation ☐ vélo ☐ autre(s) :

☐ Activités physiques avec déplacements limités et/ou dans l'axe

☐ Activités physiques ne sollicitant pas certaines articulations (les citer) :

☐ Activités physiques de renforcement musculaire

☐ Activités physiques de relaxation / étirements

Remarques pouvant aider l'enseignant d'EPS à la mise en place d'activités adaptées :

2. Indiquer ce que l'élève PEUT FAIRE en l'absence de possibilité de pratique physique :

☐ aider pour l'arbitrage ☐ juger ☐ observer ☐ aider pour organiser ☐ autre(s) :

☒ UNE INAPTITUDE TOTALE À LA PRATIQUE DE L'EPS :

du / / au / / inclus.

Nombre de cases cochées en chiffre : **et en lettres** :

En cas de non production d'un nouveau certificat, à l'issue de cette période, l'élève sera considéré apte à la reprise de la pratique de l'EPS. Les médecins de santé scolaire sont destinataires des certificats médicaux délivrés lorsqu'une inaptitude est prononcée pour une durée supérieure à trois mois consécutifs ou cumulés.

Fait à le / /

Cachet et signature médecin prescripteur